

CAHIER D'ACTEURS N°6

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



ACTEUR: VILLE DE MONTFARVILLE

La commune de Montfarville dispose d'un littoral de 5 kms en continuité avec celui de la commune de Barfleur et celui de Réville puis de Saint Vaast la Hougue. Le bourg est en léger retrait par rapport au littoral.

Sa vocation légumière se partage maintenant avec une vocation résidentielle. 815 habitants

Son lien avec le sujet est essentiellement celui d'une commune touristique. Il n'existe aucun lien d'intérêt à l'égard des acteurs techniques du dossier.

L'opportunité du projet A04

Il s'agit d'un projet d'énergie renouvelable qui tend à apporter une réponse partielle au fait que le Monde consomme aujourd'hui plus de 100 millions de barils de pétrole par jour, auquel s'ajoute charbon etc... Combien de temps encore notre planète peut-elle supporter cela ? Face à cette réalité on ne peut rejeter le projet A04.

L'opportunité de réaliser d'autres parcs

La poursuite du développement de l'éolien en mer doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015. L'objectif est d'atteindre une capacité installée d'éolien en mer, posé et flottant, de 2,4 GW en 2023 et environ 5 GW en 2028. À titre de comparaison, la centrale nucléaire de Flamanville dispose d'une puissance installée de 2,6 GW, celle de Paluel de 5,2 GW. Pour l'ensemble des énergies renouvelables électriques, le projet de PPE prévoit de porter la capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 74 GW en 2023 et entre 102 et 113 GW en 2028.

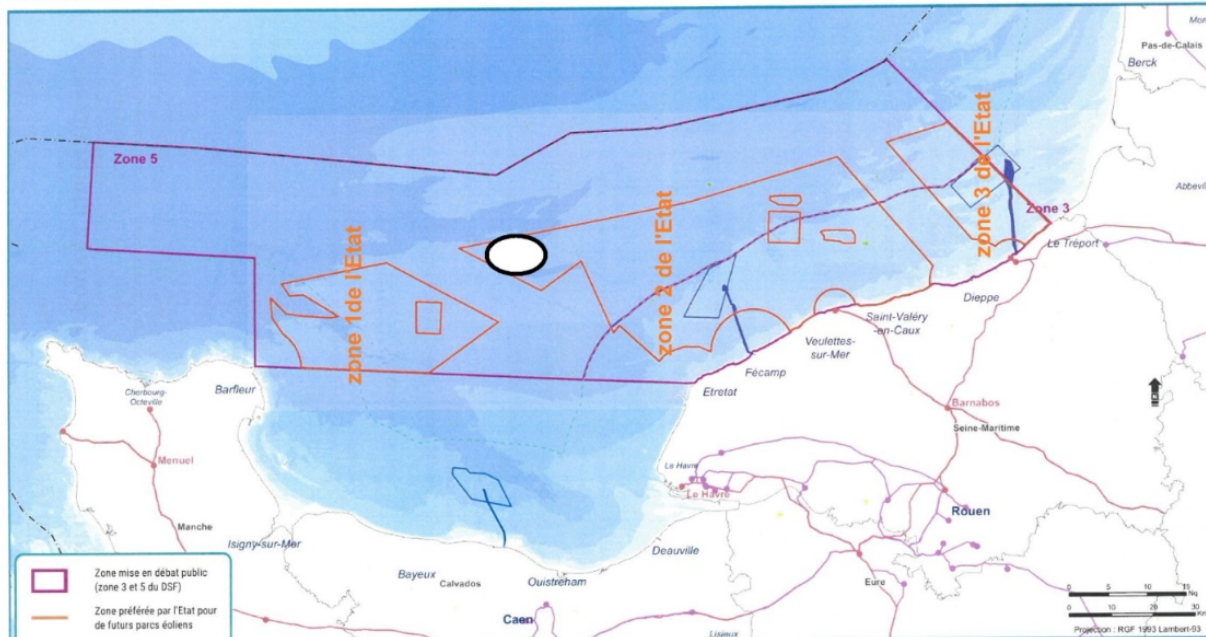
C
O
N
T
A
C
T

Ce texte est rédigé par le maire.
mairie-montfarville@wanadoo.fr
philippe.pesnelle@orange.fr
tel 06 82 26 97 64 et 02 33 54 05 74 (mairie)
site internet www.Montfarville.fr

Les localisations préférentielles pour le futur A04

ZONE MISE EN DÉBAT

PAGE 04



Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
 Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
 Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
 Limite maritime établie par accord entre Etats
 Limite de la mer territoriale (19km / 12M)
Poste et ligne électrique
● 225 kV ● 400 kV

Zone mise en débat public
 Elle est composée des secteurs pressentis par l'Etat comme favorables au développement des énergies marines.
 Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
 Ce sont les parties de la zone mise en débat qui ne présentent ni contraintes techniques pour l'installation d'éoliennes (profondeur, courant) ni contraintes réglementaires (défense, navigation...). Vous pouvez **placer votre parc hors zone**, si vous souhaitez remettre en question ces contraintes.

La zone mise en débat

La zone mise en débat est riche en activités maritimes. L'Etat propose d'ailleurs en son sein une **zone préférée** de moindre contrainte technique et réglementaire. Cependant, dans le cadre de ce débat vous pouvez aussi **proposer des parcs hors de ces zones** si cela vous paraît justifié.

Les conditions de réalisation pour le futur A04

Le développement de notre raisonnement conduit à préférer la localisation symbolisée ci-dessus par le cercle ovalisé noir.

Développement :

Motivation

Bien que disposant d'un bâti de qualité et d'un monument classé (son église), Montfarville n'a pas une notoriété et un impact touristique qui puisse se comparer à ceux de ses voisins Barfleur et Saint Vaast la Hougue. Pour autant c'est la totalité du Val de Saire qui va être impactée par l'implantation de ce parc éolien au travers de son linéaire côtier. À ce titre, toutes les communes ont vocation à s'exprimer.

Contexte économique. Importance de prendre en compte et de ne pas contrarier les politiques déjà actées.

Comme ses voisines, Montfarville est doté d'un habitat « délaissé » par des professions en mutation plus ou moins récentes (pêcheurs, agriculteurs) offrant ainsi une opportunité croissante pour un hébergement saisonnier (ou non) dont l'apport financier est sensé compenser l'absence d'activités industrielles voir tertiaires d'importance. Car c'est le sens de tous les travaux économiques (SCOT du pays du Cotentin etc...) qui articulent les activités de PME à venir essentiellement à proximité de la voie de chemin de fer Cherbourg-Paris, attribuant au Val de Saire une vocation de terre de loisirs, de culture, de détente et de plaisir de vivre au profit de ses habitants mais surtout des habitants des centres urbains (orientation bien sûr pondérée par les besoins locaux). C'est d'ailleurs ce mouvement de population que nous constatons : une arrivée de population attentive à un certain art de vivre se cumulant avec un souci de proximité par rapport à leur région d'origine : nord, grand ouest, région parisienne, Belges et anglo-saxons etc...

Au-delà de cette population constituée majoritairement de retraités, on constate également une forme de revitalisation par l'arrivée d'une population plus jeune susceptible d'exercer par télétravail. Le plan fibre optique mis en œuvre avec le soutien du département de la Manche y contribue.

Des politiques déjà engagées :

J'attache personnellement une grande importance à ce que l'implantation de ce parc éolien soit en cohérence avec les politiques antérieures qui ont déjà commencé à produire leurs effets : je viens de citer le SCOT et le plan numérique.

Pourquoi protéger encore plus cette zone ?

Conserver son « intégrité bucolique ».

La recherche et la conservation d'une **quiétude environnementale** est nécessaire pour le Val de Saire, mais, plus encore pour tout le Cotentin sur lequel pèse durablement et lourdement l'image du nucléaire et de l'EPR. Cette situation, cette image, conduit à une exigence : celle de ne pas accentuer de façon caricaturale les travers d'un tableau fragile. Les « micro pays » du Cotentin qui auront réussi à préserver cette image seront les seuls gagnants. La proximité d'une forêt d'éoliennes à proximité des côtes range définitivement, au sein du Cotentin et de la Manche le Val de Saire dans le camp des perdants.

La conduite du projet pour le futur A04

Des produits d'appels reconnus

Les usagers du « chemin des miquelots », sentier qui longe le littoral et qui va de Barfleur au Mont Saint Michel (bifurquant vers les terres à Quinéville) sont particulièrement concernés par l'harmonie du paysage.

Les tours Vauban

D'autre part une étude a été engagée depuis un certain temps par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie concernant l'extension de la zone tampon du périmètre UNESCO des tours Vauban.

Cette zone trop réduite à l'origine se devait d'être étendue de Réville à Quinéville faisant ressortir la constatation du caractère exceptionnel d'un paysage naturellement sauvegardé - au contraire de nombreuses zones du littoral français - et qui mériterait donc d'être protégé par des mesures spécifiques : telle était l'analyse du groupe de travail sur cette extension de la zone tampon. C'est **l'ensemble maritime et terrestre** de cette zone qui doit être considéré. La zone tampon idéale courrait de la pointe de Jonville (Réville) à Quinéville.

D'une façon plus générale, l'argument parfois utilisé selon lequel une disposition adaptée (alignement) **protégerait les sites de Barfleur et de Saint Vaast la Hougue n'est pas opérant devant la nécessité de préserver tous les points de la côte**, de Gatteville –Phare à Quinéville au moins.

Le problème ne se limite pas à protéger deux cônes de vues.

Tous ces arguments plaident en faveur d'un éloignement maximal de la côte et d'un raccordement tel que positionné sur la carte.

Il restera de toute façon une visibilité résiduelle qui ne peut permettre de qualifier cette position de NIMBY (Not in my backyard).